

LA CHARTE

PREAMBULE :

Il est important que les jeunes diplômés acquièrent davantage de méthodes dans leur démarche vers les entreprises. Il peut aussi être utile qu'ils repositionnent leur approche du marché du travail (ex : qu'est-ce que je recherche ? Comment gérer mon développement de carrière si j'accepte un job différent de celui que j'espérais ?...).

L'objectif du Café de l'Avenir est de donner l'opportunité aux jeunes diplômés de rencontrer des cadres/chefs d'entreprises (les accompagnateurs), afin qu'ils puissent comprendre les codes et les attentes de l'entreprise et afin qu'ils puissent échanger, être écoutés et recevoir des conseils et pistes de réflexion.

ARTICLE 1

Les engagements des accompagnateurs

Les accompagnateurs s'engagent à :

- Baser leur action sur le principe d'aide aux jeunes diplômés qui en ont besoin
- Etre à l'écoute des préoccupations propres à chaque jeune diplômé, sans préjugé ni a priori
- Etre un soutien pragmatique et adapté aux démarches et attentes du jeune diplômé
- Faire que les relations avec les jeunes diplômés soient basées sur la confiance et l'échange
- Faire bénéficier de leur expérience professionnelle et de leur connaissance du monde de l'entreprise
- Suivre le jeune diplômé jusqu'à la signature du premier contrat
- Ne pas utiliser leur participation au réseau à des fins de promotion et de publicité, les accompagnateurs agissant à titre personnel bien que représentant leur entreprise

ARTICLE 2.....

Les engagements des jeunes diplômés

Les jeunes diplômés s'engagent à :

- S'impliquer dans les entretiens avec les accompagnateurs en faisant preuve d'esprit d'analyse sur leur parcours, leurs points forts et points faibles, afin que l'accompagnateur puisse s'adapter à la situation particulière de chaque jeune diplômé
- Concevoir les entretiens comme des transferts de richesse, un soutien personnalisé, sans a priori ni préjugé
- Faire que les relations avec les accompagnateurs soient basées sur la confiance et l'échange
- Informer l'accompagnateur qui le suit de ses démarches, échecs, réussites dans le but d'avancer conjointement, et de permettre à l'accompagnateur d'adapter ses conseils à l'évolution de la situation
- Ne pas utiliser leur participation au réseau à des fins de promotion et de publicité

ARTICLE 3.....

Les engagements réciproques

- Présence : Les parties s'engagent à être disponibles et présentes aux jours et heures de rendez-vous établis préalablement. En cas d'absence, elles s'engagent à en informer l'autre partie dans un délai raisonnable.
- Confidentialité : Les parties s'engagent à ne pas communiquer les informations concernant l'une ou l'autre des parties, et à n'en faire usage que dans le cadre précis de l'accompagnement dans la recherche d'emploi des jeunes diplômés.
- Organisation : Les parties s'engagent à respecter le fonctionnement du Café de l'Avenir, c'est-à-dire le lieu de rendez-vous donné, le mode d'adhésion, la fréquence des rencontres et tout autre principe organisationnel qui serait mis en place.

ARTICLE 4

Modalités d'accès et de sortie du réseau

- Les jeunes diplômés et les accompagnateurs sont sélectionnés selon les règles prévues par le Conseil d'Administration du Café de l'Avenir.

ARTICLE 5

Durée de l'engagement

- Le présent engagement est conclu entre les parties jusqu'à l'obtention d'un emploi par le jeune diplômé.

Fait à :

Le :

Nom et signature du
jeune diplômé

Nom et signature de
l'accompagnateur